



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 16 décembre 2016

L'an deux mil seize, le seize décembre, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29
Nombre de conseillers municipaux présents : 22
Nombre de votes contre : 0
Nombre d'abstentions : 0
Nombre de votes pour : 28
Nombre de suffrages exprimés : 28

Date de convocation du Conseil Municipal le 9 décembre 2016

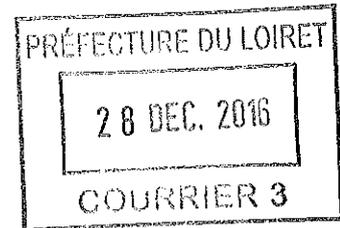
Présents : Christian DUMAS, Arnaud JEAN, Hélène LORME, Marie-Claude BLIN, Claude FLEURY, Evelyne CAU, Hélyette SALAÛN, Guillaume GUERRÉ, Laurent JOLLY, Magalie PIAT, Catherine MAIGNAN, Baptiste JAUNEAU, Nadège FONTAINE, François LENHARD, Daniel HOAREAU, Sylvie SIGOT, Roselyne RAVARD, Philippe GOUGEON, Nicole PERLY, Benoit COQUAND, Bernard HOUZEAU, Patricia MARTIN.

Absents excusés :

Jenny OLLIVIER, ayant donné pouvoir à Guillaume GUERRÉ,
Franck VIGNAUD, ayant donné pouvoir à Arnaud JEAN,
Michèle LUCAS, ayant donné pouvoir à Christian DUMAS,
Christine CABEZAS, ayant donné pouvoir à Hélyette SALAÛN,
Pascal SUDRE, ayant donné pouvoir à Roselyne RAVARD,
Loïc FAYON, ayant donné pouvoir à Sylvie SIGOT.

Absent :

Jean-Louis TOURET.



Début de la séance : 19h00

Fin de la séance : 20h08

Secrétaire : Baptiste JAUNEAU

JEUNESSE

DL.16.103 – Projet de convention d'objectifs et de financement relative au Contrat Enfance Jeunesse en partenariat avec la CAF

La Ville d'Ingré poursuit son développement de manière continue et maîtrisée. L'arrivée de nouveaux arrivants devrait se traduire par une augmentation de la fréquentation des structures d'accueils des enfants (halte-garderie, accueil de loisirs), ainsi que par le renforcement des missions du Relais d'Assistantes Maternelles.

La Caisse d'Allocations Familiales propose d'accompagner la Ville par l'intermédiaire d'un Contrat Enfance Jeunesse (CEJ). Ce contrat d'objectifs et de cofinancement, passé entre la CAF et la collectivité, a pour finalité de développer et de poursuivre la politique d'accueil des enfants et des jeunes, âgés de 0 à 17 ans révolus.

Deux objectifs principaux sont mis en avant :

Favoriser le développement et optimiser l'offre d'accueil,

Contribuer à l'épanouissement des enfants et des jeunes et à leur intégration dans la société.

Le Contrat Enfance Jeunesse comporte 2 volets distincts : le volet « Enfance » et le volet « Jeunesse ».

Il est signé pour une durée de 4 ans.

La présente convention a pour but de fixer les modalités générales, techniques et financières du contrat.

Après avis favorable de la commission générale du 1^{er} décembre 2016, il est proposé aux membres du conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer le Contrat Enfance Jeunesse et tout avenant s'y afférent.

Après délibération, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les propositions du rapporteur.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

INGRE, le **28 DEC. 2016**

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le :

et publication ou notification le : **29 DEC. 2016**



Le Maire

Christian DUMAS.

